des Princes & C. Août 1704. 147
Vous avez sçû, Milord, tous ces injustes «
emprisonnemens, & vous n'ignorez pas que «
lors que quelques uns de nous, par le devoir «
de nos Emplois, autant que pour l'honneur de «
la patrie, ont voulu faire des remontrances à «
la Cour d'Angleterre, ceux qui obsedent l'esprit de la Reine, leur en ont sait des crimes «
de Leze Majesté: ceux de nous qui ontéré «
traitez le moins indignement, se sont vûs «
dépouiillez de leurs Charges & Emplois, qui «
ont été donnez pour la plûpart à des Esclaves de cette Cour : bien que nos Loix ne «
permettent point de déposer des Charges «

ceux qui en sont pourvus, si ce n'est pour "

caufe de malverfation.

Nôtre Parlement qui devoit s'assembler le « quinze du mois dernier, a été prorogé à " differentes fois jusques au 17. de ce mois, 4 & il ya même toute aparence qu'il seradis- " fous, pour en convoquer un nouveau, dans " la vûc que les Anglois pourront par leurs " intrigues & promesses, & par leurs menaces, . porter les Membres qui seront choisisare « gler leurs sentimens, sur les décisions du « Parlement d'Angleterre. On veut même, sous prétexte d'union entre les deux Royaumes, nous rendre à perpetuité Province de « pendante, sans considerer que lors que le Roi « Jaques VI. * monta sur le Trône d'Angleter- « re en 1603. il fut convenu que nous serions « toûjours regardé comme des peuples libres, qu'il nous seroit loisible de faire telles Loix " que bon nous sembleroir, pour le bien & l'u tilité du Royaume, sans que les Anglois, sous « quelque prétexte que ce fut, pussent le mêler & de nôtre Gouvernement.